

Congrès de l'ASPEDA / 27 octobre 2007 à Leysin

Exposé d'Anne-Catherine Dubois et de Line Membrez

PARENTS ET LPC, L'HISTOIRE D'UNE PARTICULARITE ROMANDE

Un parcours historique,

Une rencontre étonnante entre un outil de communication et l'enthousiasme de quelques parents, enthousiasme qui va se répandre comme une traînée de poudre, Un panorama de la situation actuelle en matière d'accompagnement de jeunes sourds en Romandie :

Telle est notre proposition de partage durant cet exposé.

4 volets :

A) Le LPC, pourquoi ? Une option de communication

B) Le LPC, comment ? Histoire d'un mouvement

C) Le LPC, avec qui ? La situation actuelle

D) Le LPC, pour qui ? Les différents types de surdité et l'implant cochléaire.

A) Le LPC, pourquoi ? Une option de communication

L'utilisation du LPC s'inscrit clairement dans un choix des parents d'éduquer leur enfant sourd dans la langue qui est la leur (français, allemand, anglais ou autre).

Il est un soutien à la parole orale, ne se substitue nullement à cette parole. Il permet donc de transmettre à l'enfant non seulement les sons de la langue, sa structure, puisque tout est rendu visible par la combinaison entre l'information labiale et le code manuel autour du visage, mais également les éléments des accents régionaux (o/au) et la prosodie (rythme de la langue).

Il est essentiel de se souvenir que le choix d'un mode de communication avec son enfant sourd doit s'accorder à la situation que vit l'enfant avec ses parents, la fratrie, l'entourage, ainsi que l'entourage préscolaire et scolaire.

Et qu'il peut correspondre au choix des parents à un moment donné. En effet, si les données de la situation changent, pour de multiples raisons, il est important de se garder la souplesse d'analyser cette situation et de constater qu'une option de communication différente peut aussi être envisagée.

Envisageons maintenant brièvement les différentes options de communication pour bien situer le LPC.

D'abord, il faut avoir à l'esprit que la communication avec une personne sourde peut s'inscrire dans 2 modes bien distincts :

- le mode oral (auditivo-oral): le support de la communication est une langue orale tels que le français, l'allemand, l'anglais, le russe, l'espagnol,...
- le mode gestuel (visuo-gestuel): le support de la communication est une langue qui se transmet par des gestes manuels ; c'est le cas de toute langue signée, avec des variations selon la communauté linguistique dans laquelle elle est pratiquée.

1.1) Langue orale

La plupart des enfants sourds ont des restes auditifs qui vont leur permettre de percevoir certains aspects de la langue orale ; en fonction du degré de surdité, des fréquences affectées et du type d'appareillage, les éléments perçus seront très différents. Le travail logopédique va notamment permettre à l'enfant d'exploiter ses restes auditifs afin de les mettre au service de la langue orale. Ce travail est fondamental mais insuffisant à une compréhension totale du message oral. Les langues orales sont trop riches sur le plan phonétique et syntaxique pour que l'enfant sourd puisse en capter toutes les finesses et avoir accès à une compréhension suffisante.

L'enfant va donc avoir recours à la lecture labiale pour pallier au manque d'information. Mais la lecture labiale a ses limites puisqu'il existe de nombreux sosies labiaux (sons qui ont une même image sur les lèvres) ; ex : chameau/chapeau, six/dix. En français, la lecture labiale ne relève au mieux que 35% du message. L'enfant doit alors faire des efforts considérables par la suppléance mentale.

1.2) Langue orale avec LPC

La lecture labiale étant un mode de réception partiel et complexe, le LPC intervient précisément ici pour compléter –et j'oserais même dire : pour simplifier- la réception visuelle du message oral. En effet, le LPC permet de lever les sosies labiaux ; le codage avec la main près du visage associé à la parole va permettre à l'enfant de voir ce qui n'est pas perçu par la lecture labiale

Cela signifie que l'information visuelle de la parole émise est transmise de façon complète et sans ambiguïté. En revanche, la compréhension du message oral va dépendre des capacités de la personne sourde de décoder les mouvements des lèvres combinés au code LPC ainsi que de son bagage linguistique.

Les intérêts de l'utilisation du LPC :

- pour la personne qui pratique le LPC :
 - * tout peut être codé ;
 - * les parents deviennent acteurs de l'éducation de leur enfant et peuvent se libérer du sentiment d'impuissance qu'ils pourraient éprouver face à l'ampleur de la tâche.
- pour l'enfant sourd :
 - * l'utilisation du LPC améliore la lecture labiale et l'enfant sourd ne se retrouve pas en dépendance exclusive de la personne qui code ;
 - * on se rapproche des conditions d'apprentissage du langage pour un enfant entendant, car on lui transmet d'emblée un langage construit et complet ;
 - * le LPC développant la mémoire phonologique et lui donnant accès aux structures de la langue, l'enfant sourd va pouvoir apprendre à lire en suivant les mêmes étapes que l'enfant entendant : déchiffrage et accès au sens (en relation avec son niveau linguistique en élaboration).

Enfin, selon M. Cornett, l'inventeur du Cued Speech (devenu LPC en français), « mon observation de beaucoup, beaucoup d'enfants qui ont grandi avec le Cued Speech m'a convaincu que son vrai miracle est qu'il permet à l'enfant sourd d'acquérir une maîtrise de sa propre destinée éducative, d'apprendre indépendamment des autres » (Article d'O. Cornett dans le Bulletin de liaison LPC No. 32, 1^{er} semestre 1989). En effet, si l'exposition au langage oral pour un enfant sourd ne pourra jamais être égalée à celle d'un enfant entendant en quantité, il est possible, d'une part, d'en améliorer à chaque fois la qualité (présentation d'un langage riche et diversifié) et d'autre part de lui permettre, avec un niveau linguistique suffisant, de poursuivre son évolution du langage et de la connaissance par la lecture.

2) Langue gestuelle

La langue gestuelle est une langue à part entière possédant son lexique, sa grammaire et sa structuration syntaxique. La syntaxe de la LSF ne peut pas se superposer à la langue française. C'est une langue exclusivement visuelle.

A la différence de la langue orale qui a un déroulement linéaire, la langue gestuelle se déploie dans l'espace : cela implique fondamentalement une perception et une appréhension du monde différentes. On comprend les difficultés que cela peut représenter de passer d'un mode à un autre puisque la façon de concevoir les notions est si différente.

3) Langue orale signée

La langue orale signée est une voie médiane entre la langue orale et la langue gestuelle. On choisit ici d'utiliser le lexique de la langue gestuelle et de l'appliquer sur la syntaxe de la langue orale. On combine alors code auditif (langue orale perçue visuellement par la lecture labiale) et code visuel (gestes de la langue des signes).

Il y a plusieurs modes de pratiquer, distinguons en deux :

- le français signé **lacunaire** : tous les mots ne pouvant être signé, l'information visuelle, gestuelle, ne transmettra pas l'entier du message parlé.
- le français signé **strict** : pour que chaque mot parlé ait un correspondant visuel, le lexique de la LSF est complété par le LPC et ainsi tous les mots sont donnés à la fois sur le mode auditif et sur le mode visuel.

Une des grandes interrogations est celle de savoir si l'utilisation conjointe de 2 codes manuels (la langue des signes et le LPC) peut être source de confusion pour l'enfant sourd. Notre expérience nous montre qu'il n'y a pas de confusion possible dans la mesure où le LPC n'a pas de sens en soi, mais uniquement en complémentarité à la lecture labiale, en la rendant plus efficace. Alors que le signe de la langue des signes peut s'utiliser seul. Langue des signes et LPC n'interviennent donc pas au même niveau de traitement de l'information.

En guise d'exemple, voici la même phrase que nous vous proposons en 5 versions :

LL : es-tu déjà allé à la réunion ?

LL avec LPC : **es-tu déjà allé à la réunion** ?

LSF : réunion touché fini toi ?

FS lacunaire : es-tu déjà allé à la réunion ? (souligné = signes)

FS strict : **es-tu déjà allé à la réunion** ? (souligné = signes ; gras = LPC)

B) Le LPC, comment ? Histoire d'un mouvement

L'historique que nous vous proposons est en fait une histoire, le récit assez extraordinaire d'un mouvement. Telle une lame de fond, ce mouvement est né aux Etats-Unis, du génie et de la générosité d'un homme, le Dr. Orin Cornett, et il s'est répandu avec une puissance qui s'est rapidement révélée planétaire puisque le Cued Speech est adapté dans plus de 50 langues à travers le monde !

Entrons maintenant dans cette histoire.

1966 Le Dr. Orin Cornett (1912-2002) est physicien, spécialiste des moyens de communication et signaux, chargé d'un rapport annuel sur la recherche à l'Université de Gallaudet College (Washington) aux Etats-Unis. C'est dans un tel rapport qu'il lit que « le niveau moyen de lecture des sourds de 15 à 18 ans est celui d'un enfant de 8 ans ». Il en est consterné et réalise qu'aucune méthode ne permet aux jeunes sourds d'accéder au langage parlé. Il invente alors un outil de communication exceptionnel, le Cued Speech, permettant à une personne sourde d'accéder visuellement à l'entier du message parlé qui lui est transmis : l'information labiale étant partielle, le code va compléter ce message labial pour donner une information totale et non ambiguë. En effet, sans, à la base, un message clair et complet, comment envisager que le jeune sourd accède à un bon niveau linguistique, et, a fortiori, comment peut-il accéder à la compréhension de la langue écrite ? Le Dr. Cornett prône le « bain de langage parlé » visuellement complet !

Ce système, ce moyen de communication, donne un accès complet à la langue parlée en association avec celle-ci par la lecture labiale. Ce qui rend cet outil à proprement parler génial, c'est d'une part sa simplicité (d'apprentissage pour le codeur, donc d'utilisation, et de réception pour la personne sourde

s'il lui est présenté de façon claire, précise et suffisamment fréquente), et d'autre part qu'il est facilement transmissible d'une langue à une autre !

1970 Le Cued Speech est utilisé dans une cinquantaine d'écoles et est déjà adapté à une douzaine de langues.

1971 Le pasteur Mermod de Genève, étudie le Cued Speech au Gallaudet College et en fait une adaptation française, appelé le LPC, en collaboration et en accord avec le Dr. Cornett. De retour sur sol suisse, il présente le LPC à un groupe romand formé de professionnels qui, 2 ans plus tard, arrivera à la conclusion que « le LPC n'est pas retenu pour être utilisé dans l'éducation des enfants sourds ». Première graine déposée en Suisse romande, mais la graine reste en terre pour l'instant...

1975 le LPC est introduit en France par un groupe de parents qui s'associe avec des professionnels de la surdité et de nombreux centres spécialisés pour enfants déficients auditifs.

1979 Première étude scientifique en Australie par M. G. Nicholls auprès de 18 enfants sourds bénéficiant du Cued Speech. Il évalue rigoureusement la réception du langage parlé dans différentes situations. Il met en évidence que :

- l'information linguistique peut être réceptionnée de façon très précise
- les enfants bénéficiant du Cued Speech ne sont pas plus démunis, bien au contraire, lorsqu'ils se retrouvent en situation de lecture labiale et audition que des enfants dans le système oraliste pur (pas d'effet de « paresse »)
- la perception précise de la parole permet de développer la production de la parole ainsi que les connaissances linguistiques.

1980 Création de l'Association pour la promotion et le développement du langage parlé complété (ALPC) en France par un groupe de parents d'enfants sourds soutenus par des professionnels de la surdité. En Belgique, le LPC prend aussi son essor et est notamment utilisé à l'Ecole intégrée de Bruxelles, avec une ouverture vers un français signé et codé.

1981 Une famille genevoise apprend le LPC en France et encourage d'autres familles romandes à s'y intéresser.

1982 Le Cued Speech a maintenant été adapté dans une quarantaine de langues ou dialectes à travers le monde. En Romandie, un petit groupe de parents se retrouve : ces parents ont une idée bien précise de l'éducation qu'ils souhaitent transmettre à leur enfant sourd, notamment en terme de communication orale, et ils se sentent peu soutenus, dans cette orientation, par les équipes professionnelles qui entourent leur enfant. Ils décident, ensemble, de se réunir afin d'apprendre le LPC et se mettent à l'utiliser en famille, avec leur enfant.

Ces parents sont fondamentalement convaincus qu'il y a une possibilité pour eux de transmettre leur langue parlée à leur enfant et pour cela, ils vont faire preuve d'un engagement total et d'une pratique intensive et adaptée à leur enfant qui va rapidement porter ses premiers fruits : l'enfant réagit positivement, il s'intéresse à ce qui lui est communiqué de cette manière et, selon l'âge de leur enfant à ce moment là, l'enfant va se mettre à réagir de différentes manières, à signifier qu'il comprend ! ... et à vouloir tenter lui aussi d'entrer dans la communication orale !

Ce groupe de parents pionniers va créer l'Association pour le Langage Complété (ALC), qui deviendra plus tard l'Association pour le Langage Parlé Complété (ALPC), en mai 1982, sous l'égide de la présidente Marianne Rebeaud. Sa première tâche est d'accueillir le Dr. Orin Cornett en personne qui vient participer à différentes rencontres dans toute l'Europe, et notamment en Suisse.

En lien avec le contexte du milieu professionnel de la surdité peu enclin à s'ouvrir largement à l'outil LPC, cette association revendiquera longtemps l'orientation prioritairement parentale de ce mouvement : « le fait qu'aucune institution et aucun établissement n'aient choisi le LPC pour en faire son outil ou un de ses outils d'aide à la communication favorise d'une certaine manière l'utilisation du LPC en famille et de là en orthophonie et dans l'enseignement » (intervention de P. Lutz, parent et président de l'ALPC, lors des Journées d'études de 1994 à Bruxelles, Bulletin de liaison LPC, no. 36, juillet 1994).

L'enthousiasme et la détermination des parents va grandissante : les réunions de quelques parents avec leurs enfants se transforment en stages week-end (1^{er} week-end aux Mosses la même année, suivi d'autres en 1983) !

Avec ces stages (qui vont s'organiser ensuite 2 fois par année au Twannberg près de Bienne, puis à Villars dans les Alpes vaudoises), l'impact du travail d'apprentissage du LPC et des rencontres entre adultes ainsi qu'entre enfants est immense.

Des échanges entre les associations de Suisse, France et Belgique sont nombreux et particulièrement riches, encourageants et extraordinairement dynamiques, tissant également des liens d'amitié forts.

Les parents très impliqués dans l'éducation de leur enfant sourd, savent aussi qu'ils ont besoin de l'appui de professionnels pour accompagner leur enfant : médecins ORL, audioprothésistes, logopédistes, enseignants et école. Ainsi se construit autour et avec ces enfants sourds et leurs parents un réseau de professionnels qui adhèrent à ce projet.

L'aventure peut se poursuivre : l'enfant sourd va entrer dans un projet d'intégration sociale et scolaire en milieu entendant. Pour que cela soit possible, il devra développer sa communication orale puis entrer dans le monde de l'écrit, véritables portes d'entrée aux acquisitions scolaires, au monde de la connaissance. Il aura besoin d'un soutien quotidien au niveau de la communication orale en famille et au niveau du travail scolaire, d'un travail logopédique intensif et régulier, d'enseignants et d'une direction scolaire qui adhèrent au projet audacieux d'intégrer un enfant sourd avec un important déficit langagier (articulation, parole, construction du langage) dans une classe ordinaire.

Les médecins et audioprothésistes qui soutiennent cette démarche sont des piliers importants dans la confiance, résultats à l'appui, qu'ils renvoient aux parents et à l'enfant à chaque rendez-vous.

Les enseignants qui accueillent un enfant sourd dans leur classe font parfois le grand saut de se mettre à apprendre à coder le LPC et à l'utiliser en classe. D'autres seront particulièrement attentifs à permettre à l'enfant sourd de suivre tant que faire se peut l'enseignement en classe. Et les parents, ainsi que la/le logopédiste, sont prêts à passer de nombreuses heures de travail avec l'enfant pour réviser le travail, combler les lacunes, parfois aussi anticiper une leçon pour en faciliter l'accès.

Les logopédistes entament un travail d'étroite collaboration avec les parents qui sont très précis dans leur demande, de même qu'avec l'école et les enseignants. Ils/elles s'occupent de tous les aspects de la communication orale et écrite, du développement de la parole et du langage tant en compréhension qu'en expression et se tiennent disponibles pour répondre aux besoins des enfants en lien avec leurs acquisitions scolaires.

Les parents avec les logopédistes réalisent à un moment donné que tout le temps passé au travail effectué hors classe pour rester à niveau serait probablement fortement diminué si l'enfant avait un accès plus complet à l'enseignement directement en classe. Et des parents et des logopédistes commencent à entrer, quelques heures par semaine, dans les classes en codant pour l'enfant sourd tout ce qui se dit dans cette classe.

Il ne faut pas longtemps pour constater que cela amène non seulement à un gain de temps de travail énorme pour l'enfant sourd, mais que cela lui permet aussi d'être d'autant mieux intégré au milieu de ses camarades (il peut rire avec eux, si l'occasion se présente) ainsi que dans le vif de la matière proposée en enseignement (il peut maintenant aussi intervenir !).

1990 L'ALPC, avec des professionnels, et en association avec l'INPER (Institut de perfectionnement pour les travailleurs sociaux), se donne la mission de mettre sur pied la première formation de codeur-interprète LPC de Suisse romande. C'est un long travail d'élaboration afin que cette formation soit en résonance avec les besoins et les possibilités sur le terrain.

La formation qui s'est mise en place en Belgique est de type universitaire, et rapidement, il apparaît évident que ce ne sera pas la solution romande.

La collaboration sera plus étroite avec la formation française qui a aussi déjà débuté. Cette dernière se fait sous forme de journées de regroupements, avec des travaux intermédiaires à rendre par écrit.

Une Romande, Mme Laure Guyon, s'y est lancée et va ramener le premier diplôme de codeur!

La formation romande se veut donc proche du terrain, avec un accompagnement des étudiants par des cours bimensuels au minimum sur une durée d'un an et demi. Elle propose des cours de connaissance théoriques générales, d'une réflexion autour des choix éducatifs et de communication, de la pratique accompagnée du code, d'une réflexion importante autour du rôle du codeur-interprète LPC et du travail personnel tant sur le plan théorique que pratique.

La formation suisse se distinguera de celle des autres pays francophones par l'attention qu'elle va porter tant sur la dimension du codeur (transmission du message oral avec le code LPC) que celle de l'interprète (la transmission ne se fait pas de façon mécanique mais en tenant compte de l'enfant, de ses possibilités linguistiques, et le message demande à de nombreuses reprises à être adapté pour être accessible).

L'option de communication « langue orale avec LPC » amène inévitablement les parents à souhaiter que leur enfant sourd soit intégré. Et cela ne va pas sans mal de convaincre les écoles, les professionnels, afin que cet enfant qui arrive en milieu scolaire entendant ait les soutiens nécessaires. Il devient urgent aussi d'aider les familles et les écoles à inscrire l'enfant dans un véritable projet d'intégration, d'informer, d'accompagner ceux qui acceptent un enfant sourd dans leur école, leur classe, de coordonner les différentes interventions des codeurs-interprètes LPC, des enseignants spécialisés et des logopédistes avec les enseignants et les parents.

1992 La première volée des codeurs-interprètes (8) sortira en 1992 : un nouveau métier est né, celui de codeur-interprète LPC !

Un code de déontologie est créé pour accompagner ces nouvelles professionnelles (auxquelles viendront se joindre 2 hommes au cours des formations suivantes) dans leurs missions auprès des jeunes sourds en intégration scolaire.

Le rôle principal du codeur-interprète LPC sera de permettre que le message passe et, de ce fait, il va être très attentif aux différents partenaires engagés dans la communication (enfant sourd, autres élèves, enseignant). Il lui est demandé, à la différence des interprètes en langue des signes, de tenir compte de la dimension relationnelle et il est appelé à interagir avec l'enfant, à l'accompagner dans ses apprentissages, à faire avec lui (et certainement pas à sa place !) avec pour objectif principal de toujours favoriser la communication directe quand cela est possible et d'œuvrer pour que le message soit transmis et compris.

1993 Une deuxième formation de codeur-interprète LPC démarre, puis viendront encore 4 autres formations (1996, 2000, 2004, 2007) dont celle qui est actuellement en cours.

1994 2 nouveaux services sont officiellement reconnus par l'OFAS :

- le Service Educatif Romand, animé par un parent et directeur d'école, une logopédiste et un autre parent. Ce service va rapidement devenir le Service d'Aide à l'Intégration, avec pour mission d'informer, de conseiller, de participer à des réunions et d'évaluer, pour l'AI, les besoins en codage-interprétation LPC.

C'est M. Henri Delafontaine qui va donner son essor à ce service, oeuvrant sans compter les kilomètres et les heures à travers toute la Romandie pour répondre aux demandes, intervenir en urgence dans des situations plus délicates, frapper aux portes qui semblent closes, ouvrir de multiples voies pour favoriser la communication avec tous les intervenants du réseau concernés par un enfant sourd.

- la Centrale des Codeurs-Interprètes en LPC (CCI) sous l'égide de Mme M. Masur qui, à ce jour, œuvre toujours avec une disponibilité sans faille afin de mettre en relation les bénéficiaires (enfants et parents) avec un codeur-interprète LPC, écouter les uns et les autres pour permettre l'aiguillage le meilleur possible ou les changements nécessaires dans les meilleures conditions.

C'est aussi l'année du premier camp LPC romand d'une semaine à Leysin.

1998 3 formations de codeurs-interprètes LPC ont eu lieu, 33 diplômés et la décision de créer l'Association romande des codeurs-interprètes LPC (ASCI).

2000 La Fondation A Capella est créée sous l'impulsion de membres de l'ALPC et a pour raison d'être de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des jeunes sourds et malentendants avec l'aide du LPC.

2003 La Fondation A Capella prend la gestion du Service de la CCI ainsi que du Service du SAI. Ces 2 services sont ainsi professionnalisés avec Mme Monique Masur comme responsable de la CCI et Mme Pascale Defleur qui va poursuivre l'œuvre de M. Delafontaine comme responsable du SAI.

2006 Une nouvelle équipe est engagée en tant que co-responsables du SAI. Cette équipe se propose, à deux, d'intensifier les contacts des réseaux, de répondre aux demandes qui ne vont qu'en grandissant. Elle désire travailler avec les divers membres du réseau ainsi que les principaux partenaires, les bénéficiaires (parents, jeunes, jeunes adultes), afin de les aider à évaluer de quelle manière trouver un équilibre entre le soutien nécessaire par le LPC pour un accès à la communication orale, la nécessité pour l'enfant de développer ses relations sociales et l'indispensable mouvement d'autonomie auquel tout ce projet se doit de participer. Le SAI est un partenaire à part entière dans les projets et accompagnements d'intégration, dans les 7 cantons romands : VD, GE, VS, FR, NE, JU (nouveau venu) et BE francophone.

Cette année-là, alors que 55 codeurs-interprètes LPC ont été diplômés (5 formations), on compte 66 bénéficiaires pour 35 codeurs-interprètes LPC en fonction ainsi que 3 auxiliaires.

Vous vous souvenez du début de cette histoire lorsqu'elle s'inscrit en terre romande? Quelques parents d'enfants sourds qui « rencontrent » le LPC, se rencontrent, et trouvent dans cet outil l'écho à leur intime conviction : mon enfant sourd peut apprendre à parler, il peut aussi s'intégrer dans l'école ordinaire et je peux l'aider...

Aujourd'hui, quelque 17 ans plus tard, ces parents fondateurs ont su donner un élan fantastique grâce à leur engagement, grâce aussi à leur capacité de la communiquer, grâce enfin à leur volonté de s'associer avec les partenaires indispensables à l'accompagnement d'un enfant sourd dans son éducation sociale, scolaire et linguistique.

Le mouvement de ces quelques parents est devenu une association vivante, a ouvert sur une nouvelle profession, a permis de mettre sur pied des services professionnels et reconnus par l'OFAS, soutenus par une fondation, pour accompagner tout projet d'intégration d'enfant sourd en milieu scolaire entendant, de jeune sourd en formation professionnelle, avec l'appui du LPC comme aide à la communication orale.

C) Le LPC, avec qui ? La situation actuelle

Pour un enfant, par des parents, avec des professionnels : le LPC, outil de communication orale, s'inscrit, avec différents partenaires, dans un projet d'intégration sociale, scolaire et professionnelle.

Evoquons ces différents partenaires directement impliqués par l'utilisation du LPC :

1. Tout d'abord les parents qui, à un moment ou à un autre de leur cheminement, émettent le désir d'apprendre et de transmettre le LPC à leur enfant. Son apprentissage aisé, une dizaine d'heures suffisent à acquérir le code, va permettre très rapidement aux parents de TOUT transmettre à leur enfant, d'abord de manière lente à l'image de l'apprenti lecteur, puis de manière de plus en plus rapide jusqu'à atteindre la vitesse de la parole. Dans cette première étape les parents sont soutenus dans leur démarche par le/la logopédiste qui suit leur enfant.
2. L'intégration en milieu scolaire entendant demeure le souhait de nombreux parents ; Le LPC arrive donc à l'école dans le sac de l'écolier ! L'école va s'engager dans la démarche d'intégration ; elle sera accompagnée des parents, du/de la logopédiste, du codeur-interprète LPC et du Service d'aide à l'intégration.

3. Le codeur-interprète LPC aura comme mission de transmettre l'intégralité des échanges oraux lors des situations de classe à l'aide du LPC ; au besoin il reformulera les interventions pour garantir l'accès au sens à l'enfant. Lors de sa présence, il est garant de la bonne transmission du message à l'enfant et l'enseignant se trouve alors déchargé de cette responsabilité.

Son interprétation est unilatérale ; on entend par là qu'il redonne à l'enfant les messages mais que celui-ci s'exprime lui-même quand il veut s'adresser à ses camarades ou à l'enseignant. Le codeur-interprète LPC n'est présent qu'un certain nombre d'heures par semaine, dans le but de favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant.

4. Le SAI participe à l'intégration scolaire et pré-professionnelle des sourds et malentendants, sur demande de la personne sourde, des parents, des instances scolaires ou de la formation professionnelle.

Ce service :

- aide les parents et l'équipe encadrant l'enfant à établir un projet éducatif et renseigne sur les démarches à entreprendre.
- Il prend part aux réunions de réseaux et évalue la nécessité et la forme de l'intervention du codeur-interprète LPC et détermine avec les partenaires le nombre d'heures de code ainsi que leur répartition.
- Il informe et sensibilise les intervenants sur les conséquences de la surdité, sur les objectifs de l'intervention du codeur-interprète LPC et sur les possibilités d'aides à l'intégration.
- Il collabore avec les instances officielles dans le but de rendre plus cohérent et plus efficace chaque projet d'intégration.
- Mais surtout, et ce rôle nous tient particulièrement à cœur, il assure de sa présence et de son soutien dans les multiples situations qui peuvent se présenter au cours de l'intégration d'un enfant ou d'un jeune sourd.

D) Le LPC, pour qui ? Les différents types de surdité et l'implant cochléaire

Les différents types de surdité, l'âge d'apparition de la surdité, le type d'appareillage vont déterminer l'utilisation pratique du LPC :

- surdité profonde + appareillage traditionnel : le LPC est un mode de communication et un moyen d'accès à la langue orale et par conséquent aux apprentissages scolaires.
- Surdité acquise : le LPC permet le maintien de la langue orale dans toute sa richesse et sa complexité. Il garantit une réception à 100% du message sur un langage oral déjà développé et construit.
- Surdité sévère : le LPC est moins utilisé dans la communication spontanée mais demeure un outil indispensable pour la compréhension du message dans sa totalité. En classe, l'enfant peut percevoir ce qu'il ne peut entendre. L'appareillage et la lecture labiale n'offrent pas une réception à 100% et le LPC permet de combler les lacunes. L'enfant doit alors moins se concentrer pour percevoir ce qui est dit en faisant de la suppléance mentale mais peut alors, tout comme ses camarades, se centrer sur le contenu du message. En ce sens, le LPC devient un outil pédagogique fondamental.
- Implant cochléaire : l'implant ne restaure pas une audition « normale ». On connaît ses limites notamment lors de situations où plusieurs interlocuteurs s'expriment ou lorsqu'il y a un bruit de fond. L'enfant sourd a alors une perception approximative et doit par conséquent faire beaucoup d'efforts de concentration ; il se trouve parfois dans l'obligation de deviner ce qu'il a manqué du message.

Plus les degrés scolaires augmentent, plus les cours sont donnés de manière très oralisée, notamment avec l'apprentissage des langues étrangères qui nécessitent une bonne perception phonologique ; l'enfant sourd n'a alors pas les repères nécessaires dans cette

nouvelle langue et ne peut pas se référer à sa connaissance du monde. Le LPC permet à l'enfant de percevoir tous les phonèmes de la langue et de pouvoir ainsi l'assimiler de manière plus aisée.

E) Conclusion

Un enfant sourd, des parents enthousiastes, un réseau qui se tisse et un outil de communication qui en est le moteur.

Ainsi, le LPC, qui n'est rien sans la langue sur laquelle il s'appuie, ouvre-t-il grandes les portes de la communication orale, quelle que soit la langue utilisée.

Vous pouvez poursuivre cette réflexion en visionnant par exemple le film « Et pourtant ils parlent ». Nous laissons le soin à Selina Lutz de vous en dire quelques mots.

Anne-Catherine Dubois et Line Membrez, logopédistes ARLD
Co-responsables du SAI (Service d'aide à l'intégration) de la Fondation A Capella
27 octobre 2007

www.a-capella.ch

Les adresses utiles :

ALPC (Association suisse pour le langage parlé complété) :

Edith Ghirlanda, secrétaire
Rte du Village 130, Oberried, 1724 Le Mouret
Fax / télécrit : 026 / 413 37 09 / SMS 079 / 734 07 35
Procom-relais : 0844 844 061,
Courriel : info@alpc.ch

Site Internet : www.alpc.ch

Fondation A Capella :

Doris Agazzi, secrétaire générale
La Grange, 1410 St-Cierges, Tél. 021 / 905 68 61
Fax 021 / 905 68 62, e-mail : info@a-capella.ch

SAI (Service d'aide à l'intégration):

Anne-Catherine Dubois, co-responsable
Place Pépinet 4, 1003 Lausanne Tél. 079 / 642 75 37
E-mail : anne-catherine.dubois@a-capella.ch

Line Membrez, co-responsable
Chemin de la Paisible 22, 1814 La Tour-de-Peilz
Tél 079 / 221 26 33, e-mail : line.membrez@a-capella.ch

CCI (Centrale des codeuses- et codeurs-interprètes LPC) :

Monique Masur, responsable
Ch. de Faug 2, 1805 Jongny, Tél. 021 / 922 84 91
Fax 021 / 922 84 93, e-mail : monique.masur@a-capella.ch

Site Internet : www.a-capella.ch